

Décision

Générale

colonial

Décision n° 188 déléguant un crédit de 4000 francs à la directrice du dispensaire Chapon-Baissae,

n° 188

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 février 1940

Numéro JO
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro
28 février 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1 137, du 1er novembre 1939, qui a accordé une avance de 2.000 francs à la disposition de la directrice du dispensaire « Chapon-Baissac » : Vu la demande formulée en date du 8 décembre 1939 demandant une nouvelle avance,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Une somme de quatre mille (4.000) francs est mise à la disposition de la directrice du d'spensaire Chapon-Baissac » pour lui permettre de régulariser certains achats effectués en décembre 1939 pour le fonctionnement de l'œuvre des Petits Lits Somalis ». Art, 2, — Cette avance sera mandatée sur les crédits inscrits au chapitre 14, article 2, paragraphe 3, du budget local de l'exercice 1959 et devra être justifiée dans les formes réglementaires, Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en tournée :L'Administrateur en chef des colonies,chargé de l'expédition des affaires courantes,H. JOURDAIN.